

AGENT DE CRÈCHE

Rubriques principales :

Missions du poste :

- Assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfant (0 à 3 ans).
- Prévoir, organiser et animer des activités adaptées au développement des enfants (jeux, exercices, ateliers...)
- Participer aux tâches courantes de l'établissement (entretien, préparation des repas, organisation...)
- Participer avec l'équipe au projet de l'établissement.

Activités et tâches principales du poste :

• Assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfant :

(Sous la responsabilité de l'éducatrice de jeunes enfants ou de l'auxiliaire de puériculture)

- Accueillir les enfants et mettre en œuvre les conditions nécessaires à leur bien-être.
- Identifier les besoins physiques, moteurs et affectifs des enfants.
- Réaliser les soins courants d'hygiène des enfants et surveiller leur état général.
- Assurer une surveillance constante afin de garantir la sécurité des enfants, de prévenir les accidents et gérer les conflits.
- Aider les enfants dans l'acquisition progressive des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, etc...).
- Respecter et faire respecter l'ordre de l'espace et du temps.

• Prévoir, organiser et animer des activités adaptées :

(Sous la responsabilité de l'éducatrice de jeunes enfants ou de l'auxiliaire de puériculture)

- Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression en lien avec les projets pédagogiques de l'établissement.
- Participer avec l'éducatrice et l'auxiliaire de puériculture aux choix des jeux et de jouets.
- Aider les enfants à s'insérer dans la vie sociale, à apprendre à vivre ensemble et à se respecter.
- Accompagner l'enfant au moment du sommeil.
- Participer à l'aménagement des espaces de vie adaptés aux besoins individuels et collectifs.

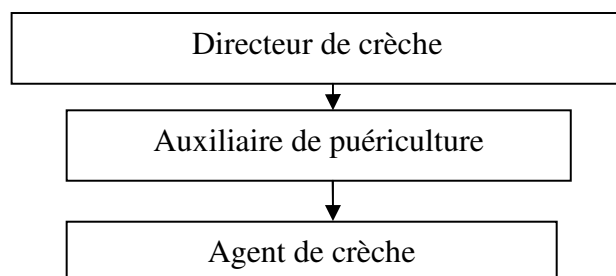
• Participer aux tâches courantes de l'établissement :

- Entretenir et désinfecter les espaces de vie et le matériel :
 - Mettre en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène.
 - Assurer l'hygiène, l'entretien des espaces de vie et la désinfection du matériel.
 - Suivre le stock des produits d'entretien.
- Participer à la préparation et à la prise de repas des enfants.
- Ouvrir et fermer l'établissement en fonction du planning.

• Participer en équipe au projet de l'établissement :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de l'établissement.
- Participer aux réunions de service et ajuster son action en fonction des objectifs retenus.
- Collaborer à la rédaction de documents (rapports, notes de synthèse...)
- Rencontrer les parents et répondre aux demandes sur le développement et l'éducation.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

• *En interne :*

Relations quotidiennes avec les différents membres de l'équipe (Agent d'entretien, Directrice, Auxiliaire de puériculture, Educateur de jeunes enfants...).

Relations avec les services de la petite enfance et le personnel des autres crèches intercommunales.

Relations ponctuelles avec les autres services de la collectivité (services techniques...).

• *En externe :*

Contacts permanent avec les enfants et relations quotidiennes avec les parents.

Relations ponctuelles avec les personnels intervenants régulièrement dans la structure (psychologue, psychomotriciens, médecins, etc...).

Relations avec d'autres collectivités et partenaires sociaux.

Exigences requises :

• *Compétences techniques à acquérir :*

Connaître l'environnement de la collectivité.

Techniques de soins d'hygiène corporelle, de confort de l'enfant et d'alimentation du nourrisson.

Techniques relatives à la préparation des repas et des collations (règles de base en diététique).

Mise en œuvre des règles et consignes de sécurité et d'hygiène.

Techniques d'animation des activités éducatives et de loisirs du jeune enfant.

Savoir repérer les comportements d'alerte et les signes de mal être.

Savoir réagir avec pertinence à des situations d'urgence.

Avoir des notions de maladies infantiles.

Connaître les règles d'utilisation et de stockage des produits.

• *Compétences relationnelles :*

Esprit d'équipe.

Etre discret (soumis au secret professionnel et au devoir de réserve).

Avoir le sens de l'accueil.

Qualités d'écoute et de psychologie.

Dynamisme et sens de l'organisation.

Etre patient, disponible et calme.

Sens du service public.

Cadre statutaire accessible :

Catégorie : C

Filière : Médico-sociale; Animation

Cadre d'emploi : Agents sociaux territoriaux; Auxiliaires de puériculture territoriaux; Adjointes territoriaux d'animation

Moyens mis à disposition :

- Local équipé et adapté
- Matériel de puériculture et de jeu adapté aux normes en vigueur et à l'âge des enfants

Conditions et contraintes d'exercice :

- Travail en équipe
- Présentation soignée et tenue correcte
- Horaires réguliers mais possibilité de changement d'horaires en fonctions des nécessités du service
- Prise de congés durant la fermeture annuelle (mois d'août)
- Devoir de confidentialité

"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont explicités ci-dessus. Les besoins en formation spécifiques sont identifiés dans le parcours de formation ci-après.

L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques est repris dans le document " Exemple de fiche pour l'accueil et la formation santé - sécurité de tout nouvel agent ".

Parcours de formation

RAPPEL IMPORTANT : Le parcours proposé est à titre indicatif. Il devra être travaillé en concertation avec le jeune, le tuteur et l'autorité territoriale.

Il a pour objectif de contribuer à ce que :

- la collectivité puisse avoir un personnel qualifié en fin de contrat.
- le jeune en emploi d'avenir soit accompagné dans son insertion professionnelle et donc préparé à un métier de la Fonction Publique Territoriale.

- Parcours de formation et de pré-qualification à individualiser en fonction des besoins du jeune en emploi d'avenir :

Phases prévues dans le dossier de suivi et d'engagement	Nature des formations	Intitulé des formations ¹
Phase d'intégration (3 premiers mois)	- Actions de remise à niveau/remobilisation	- Formation d'adaptation à la Fonction Publique Territoriale (2 jours)
	- Acquisition des savoirs de base (<i>mathématiques, français, informatique, expression orale...</i>)	- Remise à niveau des connaissances de base en français (12 jours)
	- Adaptation au poste de travail/compétences fondamentales	- Développement et psychologie de l'enfant (3 jours) - Respect des rythmes et des besoins de l'enfant (2 jours) - La connaissance des parents et le savoir des professionnels, quel partage ? (2 jours) - Approche de la psychomotricité par les jeux, les massages et la relaxation – Niveau 1 (4 jours) - Toucher, porter, calmer et rassurer l'enfant (2 jours) - Communication gestuelle pour les bébés et les jeunes enfants – Niveau 1 (2 jours) - Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP) - Les allergies alimentaires (2 jours)
Phase de stabilisation	- Acquisition de nouvelles compétences/formation de professionnalisation	- Accueillir l'enfant porteur de handicap et sa famille dans les structures petite enfance (3 jours) - Le jeune enfant et ses différents comportements (3 jours) - S'adapter aux nouvelles configurations familiales (2 jours) - PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1)
Phase de consolidation	- Formation pré-qualifiante ou qualifiante	- CAP Petite Enfance - CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif (ATMFC) - BEP Services aux personnes - BEP Accompagnement, soins et services à la personne - BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne - Titre ou diplôme d'auxiliaire de puériculture - Préparation aux concours : Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe Agent social territorial de 1 ^{ère} classe

- Scénario possible de réussite et d'intégration :

A L'ISSUE DU CONTRAT, L'EMPLOI D'AVENIR PEUT PERMETTRE AU BENEFICIAIRE DE :	
- atteindre le niveau de formation de	Niveau V (CAP - BEP) Niveau IV (Bac Pro)
- envisager l'accès au cadre statutaire de	Agent social territorial Auxiliaire de puériculture territorial Adjoint d'animation territorial

Réalisée le :

Mise à jour le :

¹ Formations courtes dispensées par le CNFPT Aquitaine